Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1977)
Heft: 433

Artikel: Après le 4 décembre : le choix du Conseil fédéral
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018955

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 15.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

APRÈS LE 4 DÉCEMBRE

Le choix du Conseil fédéral

Le Conseil fédéral se trouve placé devant un choix difficile après le vote du 4 décembre : volonté d'économies confirmée; mais aussi affirmation par une forte minorité de voir répartis les sacrifices de manière plus équitable sur les « possédants ».

Dès lors, le choix est le suivant.

Le Conseil fédéral peut préparer un mini-projet : Icha augmenté ou TVA à 8 % et faible dégrèvement de l'IDN. La gauche ne se ralliera pas à ce programme et l'échec est assuré.

Il peut aussi préparer un projet plus ambitieux qui retienne, sous d'autres formes, certaines données de l'initiative socialiste. Ainsi les disparités excessives dans l'imposition des personnes morales n'ont été valablement défendues par personne.

Le choix est, en définitive, si le Conseil fédéral veut penser au seul problème des finances fédérales ou aborder, avec plus d'audace, les problèmes de la fiscalité suisse, Confédération et Cantons.

Un projet plus ambitieux susciterait, certes, d'autres oppositions, mais il aurait le mérite de permettre au Conseil fédéral de reprendre l'initiative. Tandis qu'un mini-« 12 juin », ce n'est que nourrir l'espoir que la routine triomphera, par lassitude. Et en cas d'échec, se trouver devant le vide et le recours aux expédients.

ANNEXE

Un verdict difficile à saisir

La complexité de l'objet soumis au peuple sous le titre « Initiative pour l'impôt sur la richesse » (en fait, initiative « en vue de l'harmonisation fiscale, d'une imposition plus forte de la richesse et du dégrèvement des bas revenus ») n'a pas rendu les résultats de la consultation populaire plus simples à interpréter, c'est le moins que l'on puisse dire ! De fait, les commentateurs se sont, dès le lendemain du vote, perdus en conjectures sur les motivations principales des quelque 38 % des citoyens et des citoyennes suisses à s'être prononcés sur ce sujet. Sans que nulle part, on ait pu mettre en évidence un dénominateur commun manifeste qui permette une interprétation indiscutable du scrutin...

Du côté socialiste, on souligne le fort pourcentage de « oui », à l'évidence inattendu. A droite, les groupements patronaux, entre autres, stigmatisent déjà un certain défaitisme gouvernemental — M. Chevallaz est ici visé au premier chef — qui

NOMBRE DE CONTRIBUABLES PAR CLASSES DE REVENUS EN % DE L'EFFECTIF TOTAL DU CANTON

Cantons	*Oui à l'impôt sur la richesse (%)*	*Classe 9000 à 19 900 fr.* [1]	*20 000 à 39 000*	*40 000 à 99 900*	*100 000 et plus*
Zurich	41,3	45,2	*41,6* [3]	*10,7* [3]	2,5
Berne	50,9 [2]	56,9	33,9	7,6	1,6
Lucerne	36,0	61,2	30,6	6,7	1,5
Uri	40,9	*68,4* [3]	26,6	4,0	1,0
Schwyz	34,1	*61,9*	30,9	6,0	1,2
Obwald	24,9	*68,7*	24,8	5,3	1,2
Nidwald	28,3	*64,9*	27,9	5,6	1,6
Glaris	41,7	60,6	32,8	5,1	1,5
Zoug	31,2	50,2	*38,6*	*9,3*	1,9
Fribourg	*49,2*	*65,9*	27,3	5,8	1,0
Soleure	*49,2*	55,1	*36,3*	7,1	1,5
Bâle-Ville	*50,6*	43,1	*43,5*	*10,9*	2,5
Bâle-Campagne	45,6	38,1	*45,4*	*13,7*	2,8
Schaffhouse	43,9	48,3	*41,1*	*8,9*	1,7
Appenzell Rh. Ext.	34,7	*63,1*	29,0	6,4	1,5
Appenzell Rh. Int.	26,5	*70,2*	23,7	5,1	1,0
Saint-Gall	39,8	61,4	30,9	6,2	1,5
Grisons	38,2	59,8	30,4	7,9	1,9
Argovie	42,0	52,4	*38,1*	*8,1*	1,4
Thurgovie	38,5	58,8	33,5	6,3	1,4
Tessin	*48,4*	60,8	29,4	7,7	2,1
Vaud	*50,0*	56,6	33,8	*8,0*	1,6
Valais	37,3	*65,9*	28,2	4,9	0,9
Neuchâtel	*55,4*	58,4	34,2	6,1	1,3
Genève	*49,1*	45,1	*40,7*	*11,4*	2,3

[1] Un grand nombre de contribuables n'apparaissent pas dans cette statistique; ce sont tous ceux qui sont en dessous du plancher pour l'IDN, à savoir : 9700 francs pour les célibataires et 10 300 francs pour les contribuables mariés (ces contribuables « les plus pauvres » représentent près de 30 % de l'ensemble des contribuables dans le canton de Vaud par exemple).

[2] Dans cette colonne, en italique, les huit résultats « les meilleurs » en faveur de l'initiative sur l'impôt sur la richesse.

[3] Dans cette colonne, en italique, les huit cantons abritant le plus de contribuables de cette classe.